|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale****COMMISSION DES OBSERVATIONS,** **DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION****Deuxième session**24-28 octobre 2022, Genève | **INFCOM-2/Doc. 6.2(7)** |
| Présenté par:Président de séance 28.X.2022**VERSION APPROUVÉE** |

**POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR: RÈGLEMENT TECHNIQUE ET AUTRES DÉCISIONS TECHNIQUES**

**POINT 6.2 DE L’ORDRE DU JOUR: Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité (SC-MINT)**

# désignation du centre principal de mesure pour la surveillance de la neige relevant de l’OMM

|  |
| --- |
|  |
|  |

# PROJET DE DÉCISION

## Projet de décision 6.2(7)/1 (INFCOM-2)

**Désignation du Centre principal de mesure pour la surveillance de la neige - Centre de compétences en matière de surveillance de la neige relevant de l’OMM, Davos (Suisse)**

**La Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information décide** de désigner à Davos (Suisse) un centre principal de mesure pour la surveillance de la neige – centre de compétences en matière de surveillance de la neige, ayant pris acte de la proposition du Représentant permanent de la Suisse auprès de l’OMM et conformément à la recommandation du Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité (SC‑MINT) et du Groupe consultatif pour la Veille mondiale de la cryosphère.

\_\_\_\_\_\_\_

Justification de la décision: Le Représentant permanent de la Suisse auprès de l’OMM a aimablement proposé à l’OMM que les installations existantes de l’Institut pour l’étude de la neige et des avalanches (SLF) de Davos (Suisse), qui font partie de l’Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), constituent un centre principal de mesure pour la surveillance de la neige. Cette proposition a été évaluée par l’Équipe spéciale ad hoc sur les centres principaux de mesure relevant du SC-MINT. Cette dernière a estimé que les installations de haute qualité du SLF relevant du WSL remplissaient les critères applicables aux centres principaux de mesure et méritaient donc ce titre. Elle a également conseillé, à titre d’amélioration supplémentaire, de mettre en place un système de gestion de la qualité adéquat et d’instaurer un jumelage ou une relation spéciale avec des établissements compagnons issus de pays en développement.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_